CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de douze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LE HAVRE.

Le navire **BOLIVAR**, capitaine Welsh, partira pour ledit port le 15 du courant. Pour fret de quelques centaines de balles de coton, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

5 janvier — A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR SAVANNAH.

La belle goëlette **PATRIOT**, capitaine Ney, est maintenant prête à recevoir du fret, et sera expédiée sous peu; pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à

5 janvier — STETSON & AVERY.

POUR MATANZAS.

La goëlette fine voilière, avantageusement connue, **TITA**, capit. [illegible], partira sous le plus bref délai, ayant tout son chargement prêt. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à

ESTEVANELL & COURVAL.

4 janv — Nouvelle Levée, no. 6.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A 1 **MARY & SUSAN**, capitaine Pierce, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à

3 janv — LINCOLN & GREEN.

POUR LA MOBILE.

Le brick **DELIGHT**, capt. Stery, peut recevoir un chargement à bas prix, si l'on s'adresse de suite à bord, entre les deux marchés, ou à

3 janv. H. PERRET & CHARBONNET.

POUR BOSTON (*un paquebot.*)

Le beau brick, fin voilier, **LAGRANGE**, capitaine J. A Collins, partira sous peu—pour frêt ou passage, ayant de beaux emmenagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la Place d'Armes, ou à

29 déc. — STETSON & AVERY.

POUR HAVRE DE GRACE.

Le navire fin voilier doublé et chevillé en cuivre A. 1. **CUMBERLAND**, capitaine Geo. Bacon, partira dans 4 à 6 jours, on peut recevoir à frêt 100 balles de coton et loger convenablement 4 passagers à son bord; s'adresser à

28 déc H. PERRET & CHARBONNET.

POUR BOSTON.

Le navire **WARREN**, capitaine Studley, peut prendre 400 bales coton, pour lequel fret ou pour passage ayant de bons aménagemens, s'adresser à

WM. G. HEWES,

21 déc — 9 rue du Camp.

A FRETER.

La belle goëlette **COURIER**, capitaine Burnett, du port de 141 tonneaux. S'adresser à bord, en face de la Douane, ou à

21 déc — J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf **LIBERTY**, A. 1 cap. Davis, partira pour la destination ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

YORKE, MACALESTER & CO.

20 déc — 65 rue du Camp.

ON demande à acheter, une goëlette de première classe, du port de 1000 à 1200 barils. S'adresser à

19 déc — THEOD. NICOLET & CO.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **VOLTA**, capt. Sylvestre, ayant la majeure parti de son chargement engagée, partira sans délai; pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à

13 déc — J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LE HAVRE.

Le navire (A. 1.) **HENRY-LEE**, capitaine Prince, maintenant en chargement, peut prendre 300 balles de coton et quelques passagers, s'adresser à

LINCOLN & GREEN, ou à

13 déc — T. NICOLET & CO.

POUR PORT-AU-PRINCE.

Le beau brick (paquebot) doublé et chevillé en cuivre, **GEN. VICTORIA**, capitaine Henry Bradley, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

10 déc — J. W. ZACHARIE & CO.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot neuf **JOHN SARGEANT**, capit. Vandyke, est maintenant en déchargement, et sera prêt à recevoir du fret dans quelques jours, pour lequel ou pour passage, s'adresser à bord ou à

7 déc — SAM. C. BELL, rue du Canal

POUR BORDEAUX.

Le navire français, fin voilier **TRINITE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible], sera expédié sous peu; pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens [illegible] passage, s'adresser au capitaine, [illegible] vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

6 déc—15 — P. E. SORBÉ.

A FRETER.

La belle goëlette **PATRIOT**, capitaine Nye, du port de 111 tonneaux ou environ 800 barils. S'adresser à bord, en face de la maison Marigny, ou à

5 déc — STETSON & AVERY.

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS,

Rue Royale entre Ste. Anne et Dumaine.

L. CHOISNE a l'honneur d'informer le public et particulièrement les dames, qu'il vient de recevoir de France par le Bolivar, un très grand assortiment de parfumeries de 1re. qualité et du plus beau choix, dont voici quelques articles: crême d'amande amère de Demarson; eau de fleur d'orangers triple; eau de rose; Régénérateur des cheveux; huile Phlotrix de Guéland, opiat liquide; extrait d'eau de Cologne de Demarson; savons superfins à toutes odeurs; parfum de toilette; huiles superfines assorties; rouge fin pour la ville et le théâtre; crême de Perse, de limaçon et de concombres très fraîche; poudre de patates pure, pour rafraîchir la peau. Plus, un assortiment de cartonnages pour étrennes, de fiolles parfumeries de de jolis gants pour dames; de bourses riches de jarretières; de bretelles en tout genre; de peignes en tout genre, d'écaille, de buffle et autres; de grands peignes nouvelle mode; de brosses à dents, manches d'ivoire &c. de brosses d'habit, à tête unies et à peintures.

L. Choisne est toujours le seul dépositaire du Paraguay Roux, spécifique contre les maux de dents.

N. B. Il prévient les marchands qu'ils trouveront constamment chez lui la crême de Perse de *Limaçon*, le régénérateur des cheveux, la poudre fine, les huiles et les pommades de première qualité et à des prix très modérés.

20 déc

[illegible] les communications entre [illegible] New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine Price.

De la N. Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine Rathbone.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août.

Navire **NATCHEZ**, capitaine Rees.

De la N.-Orléans.	*De New York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire [illegible], Capitaine [illegible]

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	[illegible] décembre,
20 mars,	[illegible] février,
5 juin,	[illegible] avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire [illegible]VILLE, Capt. [illegible]

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. — 10 nov.

LE soussigné a reçu par les navires Hanover et Bolivar, &c. les *MARCHANDISES* suivantes:

Toile cretonne 4-4; perkaline noire et grise; bas et demi bas de soie; dito de coton; mouchoirs de Chollet; popelines; velours de Lyon; tapis; lampes; billes et queues de billard; lampes en cuivre à 3 et 4 becs; glaces de toutes dimensions; porcelaine, verrerie et cristaux. Egalement, ayant droit au drawback, quelques [illegible] à coudre, et bas paillet, convenant [illegible] marché mexicain.

Vin de Champagne, dite Chambertin de meilleurs crûs de Bourgogne; marasquino; crême de thé; fleur d'orange au vin de Champagne; eau-de-vie Dantzick, et beaucoup d'autres liqueurs, toutes de premier choix.

A. SENECAL,

30 déc — rue de Chartres, no. 147

AUX AMATEURS DE MUSIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre les articles suivans, reçus par le Bolivar, venant du Havre.

5 pianos carrés, en bois de bouchari, à 6½ octaves, pieds à X superbes et d'une qualité de son supérieure, de la fabrique de J. Pleyel & co. de Paris; 2 do. do. en acajou à 6 octaves, même fabrique; 2 pianinos-pianos d'une forme nouvelle, d'un son doux et suavé, surtout bien qualifiés pour accompagner le chant; musique nouvelle; romances & albums musicales &c. &c.; 2 toilettes à musique d'un genre tout-à-fait nouveau, comprenant tout ce qui est nécessaire et de luxe pour une toilette de dame; écritoire; papiers en couleur; cartes de visite &c. et pour embellir tout ceci une musique jouant *six airs* différens avec une précision admirable.

E. JOHNS & CO.

30 déc. — rue de Chartres, No. 131

AVIS.—A vendre pour Mme. Veuve Yves Le B anc, reçu par le navire Hanover, capitaine Taylor, venant du Havre, savoir:

Graines de jardinage fraîches, récoltées cette année, comme suit:

Gros choux d'York; gros choux cubes, dit quintal; choux royal, pain de sucre; choux fleurs mi-durs, de Hollande; carrottes rouges, longues; carrottes rouges, courtes et hatives; bêteraves rouges, rondes et hatives, petites raves rouges; idem longues; radis roses saumonées; épinards à larges feuilles; gros poireaux; oignons rouge pâle; ciboules; céleri plein rose; céleri plein blanc; chicorée frisée de Meaux; chicorée scarole blonde; persil ordinaire; grand persil de Naples; persil frisé; roquette; cresson de fontaine; laitues parresseuses, à grains noires; laitue impériale; laitue Batavia; salsifis; bêtes ou cardes blondes; asperges; tomates; &c. — 27 déc

AVIS.—Le Rev. C. Leiris, successeur de feu le Rev. Mr. Defernex, ministre de l'Eglise évangélique française cédant aux sollicitations de plusieurs personnes des plus récommendables de cette ville, a l'honneur de prévenir le public qu'à dater du 1er. Janvier, il tiendra une école où les élèves qu'on lui confiera seront directement sous ses soins les plus assidus et sa surveillance la plus spéciale. Les personnes désireuses de faire profiter leurs enfans des diverses branches scientifiques et littéraires qui seront enseignées dans cet établissement, voudront bien avant cette époque faire connaître leur intention à Mr. Leiris, rue de la Levée, No. 28, qui recevra de 10 heures du matin à 2½ de l'après midi.

22 déc—9,3ps.

OBJETS DE MODES.

MME. MONROSE, rue de Chartres, N 83, a l'honneur de prévenir le public, qu'elle vient de recevoir, par les derniers arrivages de France, un assortiment complet d'habillements d'enfans de toutes grandeurs et toutes couleurs, à la dernière mode, Petits manteaux, petites robes pour jeunes demoiselles.

Broderies fines, (savoir): canezous, pellerines en tul bobin, mousselines, dentelles, valenciennes, &c. &c. Souliers de dames, brodequins de diverses couleurs, jolies capotes à la mode pour petites et grandes personnes, casquettes d'enfants, poupées, et différents objets d'étrennes à des prix très modérés. — 28 déc—6

RUE ROYALE No. 1[illegible].

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis, et le public en général, qu'il a reçu par le navire l'Indien venant de France, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES, telles que *manteaux, bottines et souliers* en peau, en satin de toutes couleurs, et en prunelle, pour femmes; aussi un joli choix d'habillemens en drap et en circassienne, casquettes d'enfant, rubans, gants, fleurs et radicules pour femmes &c. &c.

De plus, en magasin un grand assortiment de marchandises sèches, qu'il offre à vendre en détail, le tout à bon marché.

26 déc—1m — V. GOUY.

MAQUEREAUX—100 bls. maquereaux No. 3, en débarquement et à vendre par

30 déc. — STETSON & AVERY.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi 17 janvier 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour compte de la succession de feue Dame Clary de Croizy veuve Amy. Une négresse nommée Eulalie, âgée de 33 ans, cuisinière, adonnée au vice du marronnage; 4 terrains, dans l'Ilet formé par les rues Ursulines, Marais et chemin du Bayou; le 1er. formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face, au chemin du Bayou et 120 pieds de face à la rue des Marais; le 2me, ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur: le 3me. ayant 45 pieds de face à la rue des *Marais*, sur 60 pieds de profondeur: le 4me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais, sur 60 pieds de profondeur. Conditions:—L'esclave à 6 mois de crédit, et les terrains à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés par coupons à la convenance du vendeur. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, *régister.*

N. B. Les actes de vente seront passés par devant L. Férand, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 14 déc.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 16 du courant, j'exposerai en vente, au domicile de feu Catherine Woolf, faubourg Ste.-Marie, rue Poydras, entre les rues Carondelet et Baronne, à 4 heures de l'après-midi, les effets mobiliers délaissés par la défunte. Conditions; comptant. Par ordre de la cour.

12 janv — MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Jacinto Lubieno, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Louis Ferrura. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

12 janv. — MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que [illegible] Pilié a présenté une pétition à la cour à l'effet d'être nommé curateur de Céleste Deynault, héritière absente. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

12 janv. — MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu Thérèse de Bigatti, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de ladite succession ne serait point homologué et le dit curateur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.

11 janv — MARTIN BLACHE, *Régister.*

COUR DES PREUVES.—Attendu que Wm. Norris a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu James M'Karaher, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

11 janv. — MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Veuve Yves, décédée [illegible] avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre la Cour,

3 janv — MARTIN BLACHE, régister.

AVIS.

ATTENDU que William F. Palfrey, ex-shériff de la paroisse de St. Martin, s'est adressé à moi, et m'a demandé la cancellation des treize effets suivants; savoir:—Un billet de sept-mille-cinq-cents piastres, souscrit par lui, comme shériff, le 29 octobre 1823, conjointement avec Isaac L. Baker, John Brownson et John Palfrey, ses cautions—Le second, comme collecteur des taxes, de treize-mille-cent-quatre vingt-sept piastres et vingt-et-un cents et quart, souscrit par lui le 21 décembre 1822, conjointement avec David Bees, John Muggah, Wm. Greig, Thos. B. Brashear, Robt. Perry et Judiah D. Nixon, ses cautions—Le troisième, comme shériff, de sept-mille-cinq-cents piastres, souscrit par lui le 10 février 1823, conjointement avec John Brownson, John Palfrey et M. Arail, ses cautions—Le quatrième, comme collecteur des taxes, de huit-mille-deux-cent-quatre-vingt treize piastres vingt-huit cents, souscrit par lui le 22 novembre 1823, conjointement avec Rainson Eastin, Isaac L. Backer, John Muggah et Wm. Greig, ses cautions—Le cinquième, de dix-mille-cent-soixante-deux piastres, souscrit par lui, comme collecteur des taxes, le 18 décembre 1824, conjointement avec R. Eastin, John Muggah, Isaac L. Baker et Wm. Greig, ses cautions—Le sixième, comme collecteur des taxes, de dix-mille-sept-cent-dix piastres, souscrit par lui le 20 décembre 1825, conjointement avec Isaac L. Baker, Raymond François et David Weeks, ses cautions—Le septième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 7 février 1826, conjointement avec John Brownson, M. Arail et John Palfrey, ses cautions—Le huitième, comme collecteur des taxes, de dix-mille-neuf-cent-cinq piastres, souscrit par lui le 23 décembre 1826, conjointement avec Isaac L. Baker, David Weeks, J. J. Rousseau et Wm. Greig, ses cautions.—Le neuvième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 12 février 1827, conjointement avec John Palfrey, John Brownson et M. Arail, ses cautions.—Le dixième, comme collecteur des taxes, de douze-mille-sept cent-quatre-vingt-seize piastres, souscrit par lui le 20 décembre 1827, conjointement avec Wm. Greig, David Weeks, J. J. Rousseau et J. L. Baker, ses cautions—L'onzième, comme collecteur des taxes, de treize-mille-neuf-cent-dix-huit piastres, souscrit par lui le 10 janvier 1829, conjointement avec David Wee s, Wm. Greig et Léonard S. Smith ses cautions.—Le douzième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 2 mars 1829, conjointement avec John Brownson et John Palfrey, ses cautions—Et le treizième, comme collecteur des taxes, de quinze-mille-neuf-cent-soixante piastres et quarante-trois cents, souscrit par lui le 8 janvier 1830, conjointement avec David Weeks, Léonard J. Smith et Wm. Greig, ses cautions:—

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles ces effets ne seraient pas cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nlle. Orléans, le [illegible] décembre 1831, et dans la cinquante sixième année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN, Gouverneur.

Par le gouverneur,

THO. F. M'CALEB, Secrétaire d'Etat.

19 déc—90.

SOCIÉTÉ—Les soussignés informent le public, qu'à compter de cette date, ils ont formé une société pour traiter toutes sortes d'affaires de courtage et de commission, sous la raison de *Victor de la Cova, et frère.*

VICTOR DE LA COVA,

21 déc — MAURICE DE LA COVA.

FOIN.—200 ballots Foin nouvellement reçus et à vendre par

10 janv — J. W. ZACHARIE & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, samedi 14 du courant, à midi, à la Bourse,

Cinq Terrains de prix, contigus, situés au coin des rues Félicité et Colisée, et près des propriétés de M. Guillotte.

Le terrain no. 1, rue Colisée, entre celles Félicité et des Orangers, mesure 30 pieds de face sur 127 de profondeur.

Le terrain no. 2, joignant le no. 1, est de la même dimension.

Le terrain no. 3, joignant le no. 2, est de la même dimension.

Le terrain no. 4 fait face à la rue Félicité, et mesure 52 pieds 9 pouces de face sur une profondeur de 74 pieds 11 pouces d'un côté, et 102 pieds 7 pouces de l'autre; 40 pieds dans la profondeur.

Le terrain no. 5 forme l'encoignure des rues Colisée et Félicité, et est situé entre les numéros 3 et 4; il est d'une forme irrégulière et mesure 24 pieds de face à la rue Colisée sur 96 pieds 7 pouces de face à la rue Félicité, 74 pieds 11 pouces de profondeur d'un côté, et 82 pieds 10 pouces de l'autre. On pourra en voir le plan à la Bourse.

Conditions:—Un tiers payable en janvier 1833, un tiers payable en janvier 1834, et un tiers en janvier 1835, le tout en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par devant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs.

N. B. Ces terrains ont été nouvellement entourés en pieux neufs, et ont des canaux d'égoût tout au tour. — 7 janvier

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, le mardi 17 du courant, à midi et demi précis, devant son magasin, d'après ordre de l'hon. Cour des Preuves, de la Paroisse de Plaquemine, pour compte de la succession de feue dame Geneviève Vinet Vve. Martinez: 15 boucauds et 12 barils sucre.—Conditions: comptant. — 6 janv

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, jeudi 19 du courant, à midi, à la Bourse,

Vingt-cinq Terrains de valeur,

de différentes grandeurs et formes, situés dans divers quartiers de la ville et des faubourgs, savoir:

Deux Terrains rue des Remparts, mesurant chacun 25 pieds de face sur cette rue, entre St. Louis et Conti, sur 120 de profondeur.

Quatre autres Terrains, Nos 1, 2, 3 et 4 des deux premiers se joignent et mesurent chacun 27 pieds 1 pouce de face, rue Bacchus, près de l'encoignure Triton, et a une profondeur de 191 pieds 9 pouces. Les quatre terrains ne sont qu'à un Ilet du Bassin, et sont dans l'Ilet qui fait face au nouveau canal que l'on fouille maintenant, rue Bacchus.

Item. 21 autres Terrains situés au faubourg Washington, et joignent la propriété de la Compagnie de la presse de coton à vapeur, onze desquels font face à la rue Ferdinand, cinq à la rue Avide, et cinq à la rue St. Jean-Baptiste, et mesurent chacun de 30 à 34 pieds de face sur 110 à 170 pieds de profondeur.

Trente autres Terrains au faubourg Marigny, fesant face aux rues des Français et des Magistrats et au Canal Marigny. Chaque terrain mesure de 31 pieds 10 pouces à 33 pieds de face, sur une profondeur de 106 pieds 10 pouces à 150 pieds 10 pouces. Ils ne sont qu'à quelques filets du bel édifice de M. Kokernott, sur le chemin à [illegible].

Huit autres Terrains sur le Canal Carondelet, et à la continuation de la rue St. Louis. Les quatre premiers, numérotés 1, 2, 3 et 4, mesurent chacun 25 pieds de face au Canal, sur une profondeur de 129 pieds 5 pouces. Les quatre seconds, numérotés 5, 6, 7 et 8, joignent les quatre premiers dans la profondeur et mesurent chacun 29 pieds 11 pouces de face sur la continuation de la rue St. Louis, ayant une profondeur qui varie de 130 pieds 5 pouces à 140 pieds 9 pouces.

Cinq autres Terrains, numérotés 13, 14, 15, 16 et 17, ils se joignent et sont situés à l'encoignure des rues Union et Libéraux, au faubourg Marigny; ils mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Union, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Tous ces terrains seront vendus d'après les plans qui seront exhibés à la Bourse.

Conditions—Pour les 21 terrains du faubourg Washington, un quart comptant et le reste à 2 et 3 ans; les quatre terrains du faubourg Delord, un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois; les 13 terrains du chemin à-coulisse, un cinquième comptant et le reste à 9, 12, 18 et 24 mois; les deux terrains de la rue des Remparts, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit; les huit terrains du canal Carondelet, 1, 2 et 3 ans de crédit; les 5 terrains du faubourg Marigny, 6, 12 et 18 mois de crédit; le tout en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. — 5 janv

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 14 janvier 1832, à midi précis, il sera vendu à la Bourse de Hewlett:

Une Terre située dans la Paroisse de La fayette, comté des Attakapas, contenant 18 arpens de face au bayou Queue de Tortue à quarante arpens de profondeur, bornée d'un côté par les terres de M. Auguste Guidry et de l'autre par celle de M. Victor Navarre.

Condition—6 et 12 mois de crédit, payable en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. — 31 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI 17 janvier, à midi à la Bourse, il sera vendu: *UNE MAISON ET TERRAIN*, situés rue Hunter, entre les rues de la Levée et Tchoupitoulas. Le terrain a 33 pieds de face sur 36 de profondeur, et la maison est à deux étages, construite en bois, divisée en quatre appartemens avec cheminées, deux en haut et deux en bas, cuisines, four &c.

Conditions: Un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. — 28 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 21 janvier prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, (s'il n'en est autrement disposé à l'amiable,)

Une superbe Habitation,

avec ses dépendances et améliorations, les ustensiles et esclaves qui s'y trouvent. La dite habitation est située au Détour des Anglais, à environ six lieues au-dessous de la Nlle.-Orléans, sur la même rive, et bornée d'un côté par l'habitation de M. Morgan, et de l'autre par celle de M. A. Lanaux; elle a 24 arpents de face au Mississipi, sur 40 de profondeur, en se rétrécissant à 7 arpents; elle forme en tout 466 arpents de superficie, dont 350 sont propres à la culture de la canne à sucre, et 160 sont incultivables; le reste est occupé de bonnes forêts, à l'exception de 14 arpents de hautes prairies. Cette habitation est entourée de trois canaux et en a un autre qui passe à travers; la terre est tellement élevée qu'elle n'a pas été inondée durant les temps de vent du mois d'août dernier. Il s'y trouve suffisamment de souches pour planter 100 arpents de cannes. Il y a sur cette habitation une maison de maître, bien commode; une sucrerie de 65 pieds carrés, un bon moulin, un jeu de chaudières en bon état, une distillerie en briques, capable de distiller annuellement 70,000 gallons de rum; de plus, 20 superbes Esclaves acclimatés, 18 chevaux américains, 6 paires de bœufs créoles, 7 vaches et nombre d'autres animaux, les ustensiles aratoires &c. La terre est bien égouttée, et avec une quinzaine de nègres de plus cette habitation serait probablement susceptible de faire 200 boucauts de sucre la saison prochaine; la levée en face est petite, et elle n'a rien à redouter. Les personnes qui désirreraient acheter à l'amiable peuvent s'adresser à M. N. Mioux, ou à l'encanteur sus-nommé, qui leur donnera tous les renseignemens désirables, et leur fera connaître les prix et conditions.

18 déc.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, samedi 14 du courant, à midi, à la Bourse,

Une jolie Famille d'esclaves, savoir: Charles, griffe de 40 ans, charpentier, depuis 6 ans dans le pays, ayant été loué à raison de $35 par mois. Il est acclimaté et pleinement garanti; Sarah, sa femme, négresse de 25 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, et accoutumée aux travaux d'une maison, depuis 5 ans dans le pays; elle est acclimatée et pleinement garantie; Flora, leur enfant, négritte de 6 ans, très-intelligente et garantie.

Ils seront vendus ensemble, à 1 et 2 ans de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par devant C. Pollock, aux frais des acquéreurs.

10 janv

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, samedi 14 du courant, à midi, à la Bourse, les Esclaves suivants, savoir:

Rachel, de 18 ans, avec son enfant de 2 ans; elle est bonne cuisinière et blanchisseuse; Harriet, de 20 ans, bonne domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse; Esther, de 18 ans, bonne domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse. Ces esclaves sont acclimatés et garantis.

Conditions—6 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par devant G. R. Stringer, aux frais des acquéreurs. — 10 janv

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 14 janvier prochain, à midi précis, il sera vendu à la bourse de Hewlett,

LA MAISON occupée par Mr. L. Millaudon, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, attenant à la banque Consolidée, bâtie sur un terrain de 60 pieds de face à la dite rue Royale, sur 150 de profondeur, mesure française. Cette maison est solidement bâtie, vaste et bien distribuée, elle a sur la façade et dans la cour des magasins spacieux pour les liquides et marchandises sèches, et est susceptible d'un grand revenu; elle offre également des logemens spacieux pour domestiques, écurie et remise; et elle est calculée pour l'agrément et pour les affaires.

La dite maison a droit d'ouverture et de passage sur le terrain de la banque Consolidée, et possède aussi un autre passage dans la rue Toulouse, communiquant dans la profondeur à un terrain attenant au terrain principal, ayant 13 pieds 4 pouces faisant face dans la profondeur à la rue Royale, et 15 pieds 4 pouces faisant face dans la même profondeur à la rue Toulouse, lequel sera vendu avec le terrain principal.

Conditions:—Un septième comptant, et le reste en six termes égaux, payables d'année en année, en billets à l'ordre du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent l'an, depuis la date jusqu'au paiement, avec hypothèque sur la propriété. La vente en sera passée dès l'adjudication, mais la livraison n'en sera donnée qu'au 1er. avril prochain, le propriétaire actuel s'en réservant la jouissance jusqu'alors.

Une autre MAISON située rue St. Louis, entre Chartres et Levée, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Nicolas Girod, et de l'autre à celle de Mr. G. Marmiche, et maintenant occupée par Messrs. F. Frey & cô. Cette maison a 42 pieds de face à la rue St. Louis, sur 101 pieds de profondeur; elle est bien traitée, distribuée convenablement, ses magasins sont spacieux, et elle est dans le centre des affaires.

Conditions:—Un sixième comptant, et le reste en cinq termes égaux, payables d'année en année, en billets à l'ordre du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent l'an, depuis la date jusqu'au paiement, avec hypothèque sur la propriété.

On procédera également à la vente d'un bail à terme, pour trois ans, d'un grand magasin en bois, et sept magasins en briques dont cinq ont un étage, situés dans le faubourg Ste. Marie, rue Poydras, entre les rues Carondelet et Baronne, faisant face au Canal Gravier. Ces magasins sont couverts en tuiles; très-vastes et convenables pour coton, tabac, sucre et autres produits.

Le tout sera affermé en un seul lot, payable par trimestre, le fermier fournissant caution à la satisfaction du propriétaire, pour le montant du dit bail, et la remise du local dans le même état où il aura été livré. La livraison en aura lieu le 1er. février prochain, et le bail commencera du dit jour. — 28 déc

MELLE. AMELIE GOYON, la pianiste, élève de Pleyel de Paris, arrivée récemment de cette capitale (par le *Bolivar*), a l'honneur d'offrir ses services au public de la Nouvelle-Orléans; elle espère, par ses connaissances variées en musique, et par les recommandations dont elle est munie présenter aux personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance toutes les garanties désirables. Messieurs les généraux Lafayette et Bernard ont bien voulu la recommander aux personnes suivantes: M. Denis Prieur, maire; M. M. Bouligny, Laurent Millaudon, John Garnier, T. Caire, not; [illegible] Derbigny, le col. Morse, H. Perret, Bernard Marigny, Jean-Franç. Canonge, Langpré, et Hertz.

S'adresser, pour lui parler, chez M. T. Caire, notaire, rue St. Louis entre Chartres et Royale.

4 jan.—15

REMEDE SIMPLE ET EFFICACE

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance, le consulter, à son domicile, rue St. Pierre no 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.

Les personnes, qui, par la faiblesse de la vue sont obligées de porter lunettes, pourront par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitemens, de pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes.

Je, soussigné, déclare avoir guéri, dans l'espace de six jours, la vue à M. Challot qui pouvait à peine voir à dix pas devant lui. Il ne refuse sa signature, comme beaucoup d'autres; mais M. Merlet, son beau-fils, et M. Ferdinand Duroy attestent qu'il y voit parfaitement bien.

RAPALLO.

Nlle.-Orléans, 9 janvier 1832.

Je certifie que Mr. M. Rapallo a guéri les yeux d'une de mes négresses, âgée de 28 ans, qui étaient dangereusement affectés par suite de la petite-vérole. — W. W. M'Donogh.

Je soussigné, certifie que le Dr. Rapallo a parfaitement guérie les yeux de mes deux négresses par le secour efficace de son remède.

Nlle.-Orléans, le 27 décembre 1841.

T. T. MONTFORT.

Mlle. Louise Ardoin certifie que depuis son enfance, elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement du Mr. Rapalo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa négresse, qui par la dernière éclipse de soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.

LOUISE ARDOUIN.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a rendu la vue à ma sœur, dont elle était affectée depuis 6 ans, au point d'avoir eu besoin d'un cétun. Elle est parfaitement guérie. Je ne puis que me louer du traitement de M. Rapalo.

J. BSIMLIEN.

N. Orléans, le 20 janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue par son traitement, dans l'espace d'un mois. Je suis âgée de soixante cinq années, et depuis environ cinq ans mes yeux étaient très affectés, je pouvais à peine me conduire; ma vue est parfaitement rétablie. Je ne puis que me louer du traitement du susdit.

N. Orléans, 47 juil 1831

13 déc — FÉLICITÉ ARNOUL.

MOLASSES.—For sale by

jan 5 — J. MAGER.

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

1ERE. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 21 Janvier.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
5	"	"	400	2,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,120
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billets Entiers .... $ 4

Demi Billet 2

Quarts de Billet 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.

5 janv — J. B. FAGET, *Directeur.*

$50 DE RÉCOMPENSE

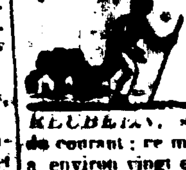

SERONT payées par le soussigné à toute personne qui arrêtera et conduira chez lui ou fera loger dans une des prisons de cet état ou autre, le mulâtre américain nommé REUBEN, son esclave, absent depuis le 4 du courant; ce mulâtre est petit et bien pris; il a environ vingt cinq ans, il parle un peu le français, il est vêtu ordinairement d'un habit de drap bleu avec boutons jaunes.

15 déc — E. CARRABY.

BILLS on New York and Paris, for sale by

déc 29 — A. QUERTIER & BOUTIN.

HUILE de Tanneurs.—50 barils Huile de Tanneurs, à vendre par

FOSTER & HUTTON,

30 déc — rue du Canal, no. 77

POISSONS.—100 caisses Poisson salé, en débarquement et à vendre par

30 déc — LINCOLN & GREEN.

TOILE DE RUSSIE—10 balles toile de Russie brune, ayant droit au *draw back*, en débarquement et à vendre par

29 déc. — STETSON & AVERY.

MANTEAUX!!—Récemment reçus et à vendre, Manteaux de drap, pour hommes; Garricks et Manteaux de cocher; Manteaux en camelou et étoffes écossaises; Bas tricotés en laine d'agneaux; Chemises et Caleçons de flanelle.

WM. C. NORRIS & Co.

27 déc — rue de Chartres, No. 3[illegible].

Balances PATENTEES.

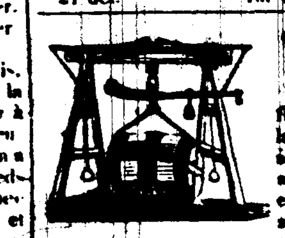

Les soussignés offre à vendre des Balances patentées, pesant de 10 à 200 liv. avec des bruns en fer et en cuivre, s'adresser à

27 déc — TAYER, HURD & CO.

MAISON A LOUER.

Pour le 6 du mois prochain située rue d'Orléans No. 100. S'adresser à

P. D. HENRY,

21 déc — au bureau de la Mairerie.

EAU-DE-VIE, &C.—10 demi pipes Eau-de-Vie de Seignette, 3 pipes Genièvre de choix, 3 pipes Rum de la Jamaïque. Toutes ces liqueurs sont de première qualité et nouvellement reçues. A vendre par

FOSTER & HUTTON,

28 déc — rue du Canal, no. 77.

LE soussigné desire acheter $25 DOUBLONS. — F. PERRET,

27 déc. — Rue Toulouse, N. 62.

BILLET PERDU.—Il a été perdu hier vers 2 heures de l'après midi, dans la rue Toulouse, entre Chartres et Royale, un billet de $278, souscrit par J. Coulon & Co. à l'ordre de E. Debergue, endossé par H. Landreaux fils et par H. Landreaux. Le dit billet date le 1er. octobre, et payable 6 mois de date.

Le paiement de ce billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au bureau de Landreaux & Chabert, rue Toulouse No. 64. — 20 déc

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Paris, à vendre par

29 déc. — A. QUERTIER & BOUTIN.

EN débarquement du navire Chester, Chartreuse, Draps et Rones, à vendre par

20 déc — SAM. C. BELL, rue du Canal.

SEL—1600 sacs Sel fin et gros, à vendre par

TOURNÉ & BECKWITH,

19 déc — Nlle. Levée no. 15.

RECEMMENT reçus—80,000 excellens CIGARRES de la Havane, la plus grande partie sont en quarts, de caisses, marqués, en caissettes demi-caisses.

VICTOR DE LA COVA,

19 déc — rue St.-Louis, No. 53.

PIERRES PLATES & FOIN.—Formant la cargaison du brick Active, en débarquement et à vendre par

14 déc — LINCOLN & GREEN.

20 barriques FROMAGE de Goshen, à vendre par

9 déc — DUCROS & MORPHY.

HUILE D'OLIVE, ayant droit au *drawback*.—105 paniers de 12 bouteilles chaque et 200 do. de 6 dito, Huile d'Olive fraîche et de toute première qualité, en débarquement du brick Delight, à vendre par

F. PERRET,

8 déc — rue Toulouse, no. 62.

2 caisses crepon écarlat, ayant droit à la remise des droits, en débarquement du brick Bourbon. 20 barils sucre en pains, à vendre par

6 déc — A. QUERTIER & BOUTIN.

300 gallons *HUILE DE BALEINE*, de qualité supérieure, pour l'usage des familles, [illegible] reçue et à vendre en détail.

JAMES S. SHAW,

7 déc — droguiste.

GRAINES DE JARDINAGE.

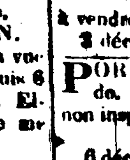

Le soussigné vient de recevoir par le navire Natchez, un assortiment général de graines de jardinages, de la récolte de 1831.

WALSIN VIGNAUD,

Rue Conti, No. 56, vis-à-vis la Banque de Louisiane. — 7 déc

400 barriques de CHAUX de Thomaston, en débarquement de la goëlette Patriot, à vendre par

3 déc — STETSON & AVERY.

PORK.—300 bls. pork mess inspecté, 400 do. prime do. du 300 do différentes qualités non inspectées, à vendre par

YORKE, MACALESTER & co.

6 déc — rue du Camp. No. 65.

REÇU par le navire Dewitt Clinton, de New-York, une caisse Crêpe noir, large lisière et de toute première qualité, à vendre par

F. PERRET,

6 déc — rue Toulouse, no. 6

J. H. PUTNAM,

DENTISTE, rue du Canal, No. 27.

ON le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après midi.

N. B. Il sera absent, pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.

26 nov—6m